

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
27/07/2021

Dossier complet le :
27/07/2021

N° d'enregistrement :
f09321p0230

1. Intitulé du projet

Démolition et reconstruction d'une surface commerciale LIDL - Commune de Marseille (13)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SNC LIDL Direction Régionale Provence

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale M. Sevag AYNEJIAN - Responsable de programmes - Service immobilier

RCS / SIRET

3	4	3	2	6	2	6	2	2	1	2	9	2	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique 521 D

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41a - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Aménagement d'une surface de stationnement d'une capacité de 82 places dont 39 en rez-de-chaussée et 43 en R+1.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la démolition de l'actuelle surface commerciale et d'une habitation pour une reconstruction d'une surface commerciale plus grande. Les travaux comprennent :

- La démolition totale du bâtiment commercial et de l'habitation existants ;
- La mise en place du système de gestion des eaux pluviales avec mise en place d'un bassin de rétention notamment et des réseaux de collecte des eaux pluviales du projet
- La réalisation du bâtiment commercial et des surfaces aménagées (aire de stationnement, voiries, ...) ;
- L'aménagement des espaces verts.

Les places de parking seront réalisées en pavés drainants pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales et les voiries seront aménagées en enrobé. Les espaces libres en périphérie de l'extension seront traités en espaces verts.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif l'extension de la surface commerciale en démolissant une habitation et l'actuel bâtiment commercial. Ce projet entre dans une démarche de développement commercial de l'enseigne Lidl.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Déroulement du chantier:

Démolition du bâtiment commercial actuel et de l'habitation présente actuellement, évacuation des gravats et excédents, aménagement du système de gestion des eaux pluviales (réseau de collecte, bassin de rétention, ...), terrassements, construction du bâtiment commercial principal, aménagement de l'aire de stationnement, aménagement des espaces verts et des voiries. Les murets en pierre présents actuellement seront conservés.

Accès :

Le chantier sera accessible comme actuellement par la voirie Avenue des Olives au Sud de la zone commerciale.

Un plan de circulation et de stationnement des engins et des camions sera mis en place pour permettre la circulation au sein de ce secteur et permettre notamment l'accès aux habitations présentes à proximité de la zone des travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet concerne la démolition et la reconstruction d'une surface commerciale de l'enseigne Lidl.

Le site dispose actuellement de deux accès au sud sur l'Avenue des Olives. Ils seront conservés et remaniés dans le cadre du projet (pose de portails coulissants équipés de batardeaux). L'entrée/sortie des véhicules légers, des piétons et des véhicules de livraison vers le site s'effectuera depuis l'accès Est. Les cheminements praticables entre les zones de stationnement et les accès aux bâtiments seront réalisés et balisés conformément aux exigences des textes en vigueur. L'accès à l'Ouest servira de sortie seule uniquement aux véhicules légers et véhicules de secours.

La nature des activités présentes sur le site sera conservée. Il s'agira d'une activité commerciale avec l'ajout d'un local de bureaux et aucune activité industrielle pouvant générer des incidences en termes de nuisances sonores, olfactives, ou de la qualité de l'air, ne sera présente sur site. 163 panneaux photovoltaïques seront installés sur les ombrières sur le parking situé au niveau R+1, représentant une superficie de 268 m².

Il est à noter que les eaux pluviales de la zone du projet en phase d'exploitation seront en partie infiltrées dans un fossé situé au bordure Nord du bâtiment et en partie collectées puis acheminées dans un bassin de rétention d'un volume utile de 260 m³ situé en sous-sol, au niveau du parking extérieur. Les eaux pluviales une fois traitées par décantation seront rejetées à débit limité dans le réseau pluvial communal, situé au niveau de l'Avenue des Olives.

Les limites Nord, Ouest et Est seront fortement végétalisées (haies et arbres de hautes tiges) pour former un écran de,se vis-à-vis du voisinage. Des talus seront aménagés le long de chacune des limites de propriété. La végétation située en limite Nord sera remaniée et redensifiée afin de limiter l'impact visuel sur le parking niveau R+1.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Permis de construire,
Dossier de Permis de démolir.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface parcellaire du projet / après déduction de l'emplacement réservé :	4 416 m ² / 4 348 m ²
Emprise au sol démolie / Surface de plancher démolie (bâtiment commercial+habitation) :	1 114 m ² / 1 078 + 210 = 1 288 m ²
Surface au sol créée / Surface de plancher créée / Surface de vente créée :	1 716,5 m ² / 1 364 m ² / 791 m ²
Surface d'espaces verts / Nombre d'arbres plantés :	1 377,5 m ² / 57 arbres de haute tige
Capacité totale de l'aire de stationnement (en extérieur en rez-de-chaussée + en toiture) :	82 places (39 en RDC + 43 en toiture)
Surface de parking totale (en rez-de-chaussée + en toiture) :	3 210 m ² (1 560 + 1 650 m ²)
Volume de rétention / surface de panneaux photovoltaïques :	260 m ³ / 268 m ² (163 panneaux)
Surface totale des voiries et aménagements (piétonnes + en enrobés + pavés drainants)	1 680 m ² (105,5 + 1 046 + 528,5 m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

207 Avenue des Olives,
13 013 MARSEILLE

Au Nord de l'Avenue des Olives

Parcelles d'implantation du projet :
20, 740 et 741 de la section OD.

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 26' 35" 7E Lat. 43° 19' 28" 3N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe en dehors de tout périmètre de Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). La plus proche est localisée à 3,7 km au Nord-Est de la zone du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type II n°93001253 "Massif du Garlaban". Le projet n'aura pas d'impact sur les milieux naturels et habitats ayant justifié ces désignations au vu de la distance et des infrastructures routières et bâtiments séparant la zone du projet de la ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Marseille n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marseille est une commune littorale de type mer et soumise à la loi littoral en raison de la présence riveraine de la Mer Méditerranée. La zone du projet s'insérant au niveau d'une zone aménagée actuellement (habitation et surface commerciale) et au milieu d'un espace déjà urbanisé, la démolition des bâtis et la reconstruction de la surface commerciale Lidl est autorisée et n'aura pas d'incidence sur des milieux naturels et espaces sensibles.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun zonage de protection de ce type n'est recensé au niveau ou à proximité de la zone d'étude. La zone du projet se situe à 4,5 km au Nord du Parc Naturel National des Calanques. Au vu de la distance entre le parc naturel et la zone du projet et au vu de l'absence de lien hydrographique entre ces deux zones, aucun impact ne sera observé.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par l'arrêté préfectoral du 2 février 2016 (classement des infrastructures de transport terrestre dans les Bouches-du-Rhône). Elle se situe à proximité de l'Avenue des Olives (classement de type 3). Elle est en partie impactée par le bruit généré par cette voie mais la future surface commerciale, n'aura pas de contrainte particulière. La commune est concernée par le Plan D'exposition au Bruit Marseille Provence (aéroport), approuvé en 2008 mais le projet n'est pas concerné.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par les sites inscrits et classés. Le plus proche se situe à 3 km au Nord-Est de la zone du projet. Il s'agit du site inscrit n°93113002 "Butte des Moulins à Allauch". La réalisation des travaux n'aura pas d'impact sur ce site inscrit en raison de la distance entre le projet et le site inscrit et la présence d'infrastructures et de voiries séparant ces deux zones.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est recensée niveau de la zone du projet. Les plus proches se situe au niveau du ruisseau le Jarret à au moins 3,5 km au Nord de la zone du projet. En l'absence de lien hydrographique entre ces deux zones, aucun impact sur les zones humides ne sera observé.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marseille est concernée, par le risque inondation. La commune fait pas l'objet d'un PPRI et d'un TRI (Huveaune et Ayalade). la zone d'étude se situe en dehors de toute zone inondable identifiée. La commune est concernée par le PPR Mouvements de terrain/seisme approuvé le 29 octobre 2002 et le PPR Incendies de forêts approuvé le 22 mai 2018. Le projet se situe en dehors des zones à risque de feu de forêts et à risque de mouvement de terrain. Il prévoit tout de même des mesures de précaution en raison du climat local. Le PPR Mouvement de terrain a été approuvé le 29 octobre 2002 et le PPRIF a été approuvé le 29 octobre 2002. Le PPRI Huveaune a été approuvé le 24 février 2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation de la base de données BASOL montre l'absence de site ou sol pollué sur la zone du projet. La zone du projet n'est donc pas concernée par cette problématique.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas concernée par une Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage utilisé pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par les sites inscrits et classés. Le plus proche se situe à 3 km au Nord-Est de la zone du projet. Il s'agit du site inscrit n°93113002 "Butte des Moulins à Allauch". La réalisation des travaux n'aura pas d'impact sur ce site inscrit en raison de la distance entre le projet et le site inscrit et la présence d'infrastructures et de voiries séparant ces deux zones.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas située dans le zonage d'un site Natura 2000. Le site le plus proche est la ZPS FR9301603 "Chaîne de l'étoile - Massif de Garlaban", situé à 4 km au Nord de la zone d'étude. La zone du projet étant artificialisée, s'insérant dans un milieu urbain et ne recensant pas d'habitat ou de milieux en lien avec le site Natura 2000, il n'aura pas d'impact.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas située dans un site classé et n'est pas concernée par la problématique des sites classés.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans le cadre de cet aménagement. Actuellement, la zone est déjà raccordée au réseau d'eau potable et la vocation commerciale de la zone sera conservée.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées de la zone du projet seront infiltrées en partie dans un fossé situé en bordure Nord du bâtiment ou collectées puis acheminées dans un bassin de rétention d'un volume de 260 m3. Les eaux pluviales seront traitées dans le bassin étanche et lesté avant leur rejet dans le réseau public d'assainissement pluvial situé au niveau de l'avenue des Olives. Le volume entrant en jeu sera sensiblement le même qu'à l'état actuel voire supérieur (diminution espace imperméabilisé) et sera négligeable par rapport à la surface d'alimentation de la masse d'eau souterraine. Ce projet n'aura donc pas d'incidence qualitative ou quantitative.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majorité des déchets produits dans le cadre du projet seront issus de la phase de démolition des bâtis et de préparation du terrain, et concerneront des déchets inertes consécutifs à la démolition. Les déblais seront limités (bassin de rétention) car les travaux seront au niveau du terrain naturel et du fait de la topographie plane du projet. Les matériaux de déblais seront au maximum réutilisés sur place (aménagement paysagers). L'excédent sera acheminé vers des Installations de Stockage des déchets inertes notamment. Les déchets feront l'objet d'un tri spécifique et les filières de collecte et de traitement des types de déchets seront mises en place lors du chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une zone présentant une surface aménagée (surface commerciale et habitation), une surface d'espaces verts limitée et aucun milieu naturel d'intérêt notable n'est observé. Aussi, la zone se situe, sur un secteur urbanisé en bordure de voiries limitant les enjeux écologiques. Le terrain dispose déjà des réseaux de services concédés. Le terrain est actuellement occupé par une habitation et une surface commerciale. Il n'y a pas d'impact et au vu de la distance avec des sites d'intérêt écologique, il n'aura pas d'impact sur les milieux, la faune et la flore à proximité. De plus, les espaces verts prévus permettront de recréer une biodiversité commune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas située dans le zonage d'un site Natura 2000. Le site le plus proche est la ZPS FR9301603 "Chaîne de l'étoile - Massif de Garlaban", situé à 4 km au Nord de la zone d'étude. La zone du projet étant artificialisée, s'insérant dans un milieu urbain et ne recensant pas d'habitat ou de milieux en lien avec le site Natura 2000, il n'aura pas d'impact. Du fait de l'occupation des sols sur le site (principalement imperméabilisé), la zone n'a pas d'intérêt notable pour les milieux naturels la faune et la flore. Le projet n'aura pas d'impact significatif sur les habitats, la faune et la flore ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au niveau d'un site naturel sensible ou protégé, (site Natura 2000 site inscrit ou classé). Il n'aura pas d'impact direct sur ces milieux. La zone du projet est exclue des zonages PNA en faveur des espèces Aigle de Bonelli, Tortue d'Hermann, Petite Masette et Gypaete Barbu. La région est concernée par d'autres espèces PNA (voir Annexe 7). Du fait de l'occupation des sols sur le site (principalement imperméabilisé avec la présence de certains arbres), la zone n'a pas d'intérêt notable pour milieux naturels, faune et flore des PNA en région PACA.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une zone UC2 qui permet notamment le développement de collectifs discontinus (emprise au sol maximale de 30% et hauteur maximale de 16 m). Sur la zone est déjà implantée la surface commerciale Lidl et une habitation. La zone n'est pas utilisée pour les usages agricoles, forestiers, maritimes. Le projet n'engendrera pas de consommation d'espace agricole, forestier ou maritime. La végétation présente actuellement (certains arbres) peut présenter un atout pour la biodiversité mais ils seront remplacés (plantation de 57 arbres), augmentant la richesse écologique du site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Marseille est concernée par le transport de matières dangereuses via les réseaux routiers, ferroviaires, canalisations et voie marine. La zone du projet n'interférera pas avec ces transports de matières dangereuses et n'est pas situé à proximité d'une voirie concernée par ce risque. Le site n'est pas concerné par un risque industriel. Le site, qui a et conservera sa vocation commerciale, n'accueillera aucun risque industriel.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet se situe en dehors de toute zone inondable identifiée dans le PPRI et les TRI. La zone du projet n'est pas concernée par le risque de feu de forêt ou d'effondrement de cavité souterraine selon le zonage du PPRIF et du PPR Mouvement de terrain (Annexe13). Au vu du climat local, des mesures de précautions seront mises en places au niveau de la zone du projet en phase travaux (maintien propreté, entretien de la végétation et des espaces verts, ...). La chaussée de l'Avenue des Olives est inondable (PLU). Un muret de clôture bahut et des batardeaux (accès) seront aménagés (Annexe 9).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le futur projet commercial n'accueillera pas d'activité industrielle et ne sera pas générateur d'émissions nocives pour la santé. La zone du projet n'est pas concernée par un risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet accueillera, en plus des employés de la structure, de nombreux clients mais ne générera pas de trafic supplémentaire au droit des accès du site du fait de la conservation de l'activité commerciale et de la nature du projet qui vise seulement la démolition/reconstruction de la surface commerciale avec un agrandissement faible.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Une activité commerciale n'est pas de nature à générer de nuisances sonores directes, mais de façon indirecte par le flux automobile. Le projet ne modifiant pas l'activité actuelle, le trafic actuel restera sensiblement le même. La zone du projet est concernée par le bruit du trafic sur l'Avenue des Olives (classe 3 selon le classement des infrastructures de transport terrestre). Le projet comprenant la mise en place d'un local avec des bureaux, une isolation phonique des façades sera mis en place.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'accueillera aucune activité industrielle et n'engendrera pas d'émissions d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la phase de démolition des bâtis présents sera de nature à créer des vibrations. Celles-ci seront cependant très localisées et ponctuelles, et sans altérer la stabilité des constructions voisines.</p> <p>Aucune vibration ne sera générée en phase exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoyant seulement une démolition/reconstruction, l'ajout d'éclairage sera restreint, sera limité aux horaires d'ouvertures et sera atténué en période nocturne. Il sera donc sensiblement identique à celui de la surface commerciale actuelle.</p> <p>La zone du projet se situant à proximité de l'Avenue des Olives et au sein d'une zone principalement résidentielle et commerciale, le projet est déjà concerné par des émissions lumineuses et ne dégradera donc pas l'ambiance lumineuse du secteur.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les opérations de démolition des bâtis et de terrassement peuvent entraîner temporairement l'envol de poussières. Ces envols seront toutefois très localisés et ponctuels.</p> <p>Aucun rejet ne sera en revanche engendré en phase d'exploitation, ce projet concernant l'aménagement d'une activité commerciale non industrielle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales de la zone du projet seront en partie infiltrées dans un fossé situé en bordure Nord du bâtiment ou collectées puis acheminées dans un bassin de rétention étanche et lesté d'une capacité de 260 m3. Les eaux pluviales seront traitées dans le bassin de compensation avant leur rejet dans le réseau public d'assainissement pluvial communal situé au niveau de l'avenue des Olives. Un volume mort en entrée de bassin sera installé afin de capter une éventuelle pollution accidentelle. Les eaux rejetées ne dégraderont pas la qualité des milieux (décantation dans le bassin).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet consistant en une démolition et reconstruction de la surface commerciale Lidl avec une légère augmentation de la surface commerciale par rapport à l'état actuel, aucun rejet d'eaux usées supplémentaire significatif ne sera produit. L'aménagement des bureaux engendrera des eaux usées supplémentaires mais qui seront compensées par les eaux usées actuelles provenant de l'habitation (2,5 EH environ). Les eaux usées seront collectées en réseau séparatif puis évacuées dans le réseau gravitaire situé Avenue des Olives, au Sud-Ouest de la parcelle du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet produira des déchets inertes ou non dangereux principalement dus à la démolition des bâtiments actuels (habitation et bâtiment commercial).</p> <p>Le projet concernera une reconstruction de l'espace commercial, ce qui ne produira pas de déchets dangereux ou de déchets inertes supplémentaire par rapport à la situation actuelle en phase exploitation.</p> <p>Aucune activité industrielle ne sera présente sur le site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique, site classé ou inscrit n'est présent à proximité du projet. Le plus proche est le "Campagne Vallombert", situé à 2 km au Sud-Ouest du projet. Etants éloignés et séparés du projet par des infrastructures routières et des bâtis, le projet ne portera pas atteinte aux sites les plus proches. Le projet n'est pas concerné par une zone archéologique. Ce projet, qui s'inscrit en zone urbanisée et déjà aménagée (habitation et surface commerciale) et en continuité de l'urbanisation, n'aura aucune incidence sur le patrimoine culturel ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en une démolition/reconstruction de la surface commerciale Lidl au niveau d'une surface déjà aménagée (habitation et surface commerciale) non utilisée pour des usages agricoles ou activités humaines. Ainsi, les usages du sol ne seront pas modifiés et le projet n'aura pas d'incidence négative sur les activités humaines ou sur l'agriculture. Ce projet respecte de plus la vocation de ce secteur défini dans le PLU communal (zone UC2) permettant le développement de collectifs discontinus avec actuellement un supermarché Lidl et une habitation sur son emprise.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sur la commune de Marseille, plusieurs projets ont fait l'objet d'une étude d'impact. Les projets concernent notamment des travaux au niveau du port de Marseille (dragage, réaménagement), des travaux sur les réseaux souterrains et réseau (ERDF, RTE, RTM, SNCF, SUEZ, TPA, ENEDIS). D'autres projets concernent des aménagements urbains (extension Nord et Sud du réseau de tramway, protections acoustiques sur l'A7, aménagements d'espaces publics, recalibrage du ruisseau les Aygalades, chaufferie, blanchisserie, ateliers). Tous ces projets ne sont pas susceptible d'interférer avec le projet de démolition/reconstruction de la surface commerciale Lidl en raison de la mise en place du chantier sur les parcelles du projet et non sur les voiries et réseaux routiers dont il est question. Egalement, les études d'impact recensées ont fait l'objet d'arrêté préfectoraux d'autorisation dont le dernier date de 2020 (Projet d'exploitation d'une installation de collecte et de traitement des déchets dangereux et non dangereux à Marseille - MRAE 2020APPACA47(83).

Plusieurs projets ayant fait l'objet d'une demande d'examen au Cas par Cas et ayant été autorisés sont également recensés sur la commune de Marseille (projet de cité solaire internationale, constructions immobilières, aménagement pôle d'échange multimodal Cèze et Fourragère, travaux au niveau du port, création d'un supermarché Lidl).

Au vu de la distance du projet avec la zone d'aménagement de les différents projets et de la distance entre les échangeurs multimodaux Cèze et Fourragère avec l'avenue des Olives, du maintien de la circulation sur les voiries, la réalisation de la démolition / reconstruction de la surface commerciale ne sera pas susceptible d'interférer ou de produire des incidences cumulées avec les différents projets recensés sur la commune de Marseille et en cours de réalisation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

La commune de Marseille n'est pas située en zone transfrontalière.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les eaux pluviales de la zone du projet seront collectées puis acheminées dans un bassin de rétention étanche et lesté d'un volume de 260 m3 permettant le traitement des eaux pluviales par décantation. Les eaux pluviales seront ensuite rejetées à débit limité dans le réseau pluvial communal situé au niveau de l'Avenue des Olives. Un fossé d'infiltration sera aménagé le long de la façade Nord du bâtiment afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales directement. De plus, les surface imperméabilisées seront diminuées par rapport à l'état actuel, permettant de favoriser une infiltration des eaux pluviales. (Annexe 9). En raison de l'Avenue des Olives considérée comme chaussée inondable, un muret bahut et des batardeaux seront installés (Annexe 9). Des panneaux photovoltaïques seront installés au niveau des ombrières situées sur les places de parking centrales afin de limiter l'impact environnemental en favorisant un approvisionnement en énergie renouvelable. Les limites Nord, Ouest et Est seront fortement végétalisées (plantation de 57 arbres de haute tige) pour former un écran dense vis-à-vis du voisinage. L'emplacement réservé situé au Sud de la zone du projet sera végétalisé dans l'attente du futur projet d'extension de l'Avenue des Olives. Les espaces verts plantés seront traités en accord avec le contexte climatique local. Les façades seront aménagées avec isolant incorporé afin de répondre aux exigences vis-à-vis des nuisances sonores extérieures (principalement pour les bureaux). (Annexe 8). Le projet fera l'objet d'une étude géotechnique avant la réalisation des travaux afin d'assurer la stabilité des infrastructures vis-à-vis du retrait gonflement des argiles et conformément à la réglementation en vigueur (Annexe 13).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale car il est projeté sur une zone artificialisée (habitation et surface commerciale Lidl) et s'installe en continuité de l'urbanisation et ne générera pas de trafic supplémentaire par rapport à la situation actuelle. Ce projet n'aura pas d'incidence sensible sur la biodiversité (faible potentiel écologique) ainsi que sur le paysage urbain, et une gestion des eaux pluviales sera effectuée (bassin de rétention de 260 m3 et infiltration en bordure du bâtiment commercial). Les EP seront ensuite rejetées au réseau pluvial communal). Enfin, il n'est pas situé en zone à risque d'incendies de forêts (PPRIF) ou en zone inondable (PPRI et TRI) et le projet ne nécessite pas de mesure particulière vis-à-vis des MVT/séisme (PPR MVT/Sismique). Des mesures seront cependant prises (prévention des feux, isolation phonique inondabilité de l'Avenue, ...). La surface imperméable sera diminuée et des espaces verts seront mis en place (57 arbres plantés).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Document complémentaire à la demande d'examen au cas par cas - CEREG - Juillet 2021
Annexe 8 : Notice architecturale - LES ATELIERS 4+ - Mai 2021
Annexe 9 : Notice de sécurité - LES ATELIERS 4+ - Mai 2021
Annexe 10 : Lettre de cession volontaire de l'emplacement réservé pour voiries - LIDL - Mai 2021
Annexe 11 : Attestation réglementation thermique - LIDL - Avril 2021
Annexe 12 : Attestation de prise en compte des mesures prescrites dans le PPR Retrait gonflement des argiles - LES ATELIERS 4+ - Mai 2021
Annexe 13 : Engagement sur le respect des règles de construction - LES ATELIERS 4+ - Mai 2021
Annexe 14 : Récépissé de dépôt du permis de construire - LES ATELIERS 4+ - Mai 2021

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ROUSSET

le, 27/07/2021

Signature


LIDL PROVENCE
(SCE IMMOBILIER)
394 Chemin de FAVARY
13790 Rousset
Tél : 04 42 51 71 79